

Grâce à la vente de Mimosa du Bonheur,
des enfants à Genève bénéficient de loisirs
et de vacances

mimosa
du bonheur



Photo © D. Igachov



Origine de l'action

En 1948, des familles françaises avaient envoyé des bouquets de mimosa à la Croix-Rouge suisse pour la remercier d'avoir accueilli pendant la guerre des milliers d'enfants. Cette fleur délicate est le symbole depuis plus de 75 ans d'une solidarité envers les enfants pour qui les vacances ou les loisirs ne sont qu'un rêve. Chaque brin de mimosa vendu permet de faire de ce rêve une réalité.

Acteurs et partenaires

L'action Mimosa du Bonheur couvre la Suisse romande et une partie proche de la Suisse alémanique. Elle regroupe sous forme de partenariat les associations Croix-Rouge, des institutions caritatives et des sociétés pédagogiques cantonales. À Genève, la Croix-Rouge genevoise, le CPV et Caritas Jeunesse organisent conjointement l'action.

L'Association suisse du Mimosa du Bonheur (ASMB), dont le siège est à Yverdon-les-Bains, est l'organisation faîtière au niveau national. Elle est responsable de la gestion générale (logistique, commande et acheminement des fleurs, administration, informatique, comptabilité).

L'action est invariablement fixée à fin janvier. L'ensemble des partenaires suisses interviennent sur le terrain dans plus de 400 localités et 1 000 points de vente.



Bénéficiaires

Dans chaque canton, les produits de l'action Mimosa du Bonheur sont répartis entre les différents partenaires au prorata du chiffre d'affaires réalisé lors de la vente.

Les bénéfices de la vente du mimosa sont distribués aux enfants issus des familles les plus démunies de leur région respective qui en font la demande. Les prestations financières sont attribuées de façon unique et ponctuelle. Ce sont des aides sociales individuelles versées à titre de don.

L'attribution d'une prestation financière est faite sur la base de critères tels que le revenu minimal social de la région considérée et de la situation familiale du demandeur.

Les montants attribués ne couvrent pas la totalité des frais demandés mais constituent une contribution substantielle* aux frais occasionnés par un camp de vacances ou une activité de loisir.

** La participation aux frais est différente selon les associations.
Contactez-les pour plus d'informations.*



Acheter du **Mimosa du Bonheur**, c'est vous faire plaisir ou faire plaisir à vos proches, mais c'est également participer à un mouvement historique qui reconnaît que les loisirs constituent un véritable **outil d'intégration, de socialisation et d'épanouissement, dont les enfants devraient tous pouvoir bénéficier.**

Données-clés

- des centaines de bénévoles (coordonnés par la Croix-Rouge genevoise, le CPV et Caritas Jeunesse);
- des centaines d'enfants peuvent partir en vacances ou participer à des loisirs grâce aux fonds récoltés.



Photos © CPV - camps & centres aérés, Caritas Jeunesse et Croix-Rouge genevoise

CPV - camps & centres aérés

Activités de loisirs pour enfants et jeunes de 4 à 18 ans

Rue du Village-Suisse 14
1211 Genève 8
022 809 49 79
info@camp.ch
<https://camp.ch>

Caritas Jeunesse

Camps et centres aérés pour les enfants et jeunes de 4 à 18 ans

Rue Jean-Violette 11
1205 Genève
022 708 04 04
info@caritas-jeunesse.ch
www.caritas-jeunesse.ch

Croix-Rouge genevoise

Activités ponctuelles – Bénévolat

Route des Acacias 9
1211 Genève 4
022 304 04 04
benevolat@croix-rouge-ge.ch
www.croix-rouge-ge.ch